

Image not found or type unknown



Réglementation séjours linguistiques

Par **isabelle**, le **04/04/2010** à **10:02**

Bonjour,
j'aimerais savoir s'il existe une réglementation particulière pour pouvoir proposer des hébergements en plus des cours de langue étrangère et comment contourner si on n'a pas les moyens financiers d'être agréé agence de voyage ?

Merci

IP